



Commune de
PERROY

Perroy, le 15 mai 2023 / JDR / AGR

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

F. 021 826 03 49

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 15 juin 2023

Préavis No 03/2023

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION ET SUR LES COMPTES 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément à l'article 90 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation sa gestion ainsi que les comptes de l'année 2022.

L'exercice 2022 présente un excédent de charges de CHF 46'060.

Vous trouverez ci-dessous le décompte synthétique des comptes 2022, du budget 2022 et des comptes 2021 :

Compte de fonctionnement en CHF	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart cptes/budget
Charges	14'286'799	10'375'990	15'956'046	38%
Revenus	14'240'738	9'298'430	16'371'134	53%
Excédent de charges	46'060	1'077'560		
Excédent de revenus			415'088	



Commune de
PERROY

Voici un aperçu des activités administratives en quelques chiffres :

	Années	
	2022	2021
Nombre d'habitants	1542	1514
dont habitants suisses	1082	1061
dont habitants étrangers	460	453
Nombre de naturalisations	9	5
dont naturalisations ordinaires	8	3
dont naturalisations facilitées	1	2
Nombre de dispenses d'enquête (selon art 72 LATC)	7	5
Nombre de dispenses d'enquête (autorisations mun.)	25	18
Nombre d'installations photovoltaïques – Nouveau	12	7
Nombre de permis d'habiter/d'utiliser délivrés	14	5
Elèves primaires à Perroy	32	30
Elèves primaires à Mont-sur-Rolle	48	40
Elèves primaires à Rolle – collègue des Buttes	11	22
Elèves primaires à Rolle – Maupas	2	2
Elèves primaires à Rolle – Martinet	33	35
Elèves secondaires à Rolle – Martinet	54	52
Elèves perrolans scolarisés de la 1P à la 11S	180	181
Préavis municipaux soumis au vote du Conseil communal	8	9

2. Analyse des faits marquants

Un fait marquant : enquête et perquisition au bureau communal

En date du 31 mai 2022, l'administration communale a eu la désagréable surprise de se voir perquisitionnée par le Ministère public, à la suite du dépôt d'une plainte pénale par le syndic Didier Haldimann lui-même.

Les autres membres de la Municipalité déplorent que des employés aient dû subir plusieurs heures d'interrogatoire. A l'heure actuelle, la Municipalité ignore toujours l'objet de la plainte qui a donné lieu à cette perquisition et ce malgré la demande du dossier qu'elle a faite au Ministère public.

2.1 100 - Autorités

L'année 2022 a été marquée par plusieurs événements au sein de la Municipalité et du personnel de l'administration :



Commune de
PERROY

- Didier Haldimann, syndic : en arrêt maladie depuis le 21 juin 2022. Les autres municipaux se sont répartis sa charge de travail ;
- Isabelle Reymond Aubert, secrétaire municipale : en arrêt maladie depuis le 23 mars 2022, de retour à temps partiel depuis juillet 2022.

La charge de travail a été reprise remarquablement au pied levé par Romaine Débieux et Martine Pasche, par l'engagement temporaire d'un secrétaire municipal remplaçant durant l'été, et finalement par la reprise à l'interne du poste par Romaine Débieux et Martine Pasche qui ont augmenté leur temps de travail respectif ;

- Paiement d'une partie des heures supplémentaires aux employés.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement Romaine Débieux d'avoir repris le poste de secrétaire municipale en tandem avec Martine Pasche. Les activités du greffe ont ainsi pu être assurées comme en temps normal.

La Municipalité tient ses séances ordinaires les lundis soirs. En outre, les membres de la Municipalité assistent, individuellement ou collectivement, à des séances à l'extérieur dans le cadre de leurs dicastères respectifs ou pour représenter la commune.

2.2 110 – Administration, Services extérieurs et Service technique

L'équipe administrative est composée de :

Isabelle Reymond Aubert (80%), secrétaire municipale ;

Romaine Débieux (70%), secrétaire administrative et secrétaire municipale remplaçante ;

Annabelle Grandjean (70%), boursière ;

Martine Pasche (60%), préposée au contrôle des habitants et police des étrangers, soutien au greffe ;

Marc-André Gremion (50%), service technique.

Marc-André Gremion est intégré au personnel administratif et ne figure plus en compte 410 (le service technique n'est plus un service intercommunal).

L'équipe des services extérieurs est composée de :

Yann Chappuis ;

David Haldi ;

Kushtrim Sadiku ;

Cesare Marchitto (tous à 100%).

La Municipalité a le plaisir de relever une excellente collaboration au sein de ses équipes avec des employés compétents, dynamiques et motivés. Afin de maintenir cette qualité de travail, elle engage régulièrement sur la base d'une rémunération à l'heure Monsieur Carneiro Passos, notre patrouilleur scolaire, pour s'occuper des plages durant la période estivale et pour remplacer Kushtrim Sadiku à la conciergerie de l'école durant ses cours de répétition.



Commune de
PERROY

2.3 120 – Service de l'économat

Nous avons dû remplacer deux panneaux d'affichages publics défectueux.

La commune fait encore face à plusieurs procédures juridiques et s'appuie régulièrement sur les services de plusieurs avocats. Ces procédures expliquent le dépassement budgétaire.

2.4 140 - Intérêts généraux

L'année 2022 est marquée par la reprise des manifestations après les années Covid. La Municipalité a organisé plusieurs manifestations : en juillet, dans le cadre du jumelage, la Municipalité a invité la commune française de Gadagne à Perroy ; la Fête du 1^{er} Août ; à fin août, participation à l'organisation de l'Abbaye de Perroy ; en septembre la sortie des aînés et finalement en décembre le repas de Noël des aînés.

Toutes ces manifestations ont rencontré un vif succès aussi bien auprès de la population que des autorités présentes.

La Municipalité tient particulièrement à remercier l'équipe de la voirie pour tout le travail effectué avant, pendant et après les manifestations ainsi que l'équipe de l'administration pour son soutien au bon déroulement de celles-ci.

2.5 150 – Culture et loisirs

L'Association pour le développement sportif régional (ADSR) a bouclé ses comptes sur un résultat positif de CHF 5'820.80. Comme le prévoyait ses statuts, le résultat a été versé à la commune sur un fonds dédié au sport.

Afin d'en faire profiter les sociétés sportives de notre commune, la Municipalité a décidé de verser ce revenu à : FC BRP CHF 2'820.20 – Tennis club de Perroy CHF 1'000 – Gym-dames CHF 1'000 – Les grosses boules (pétanque) CHF 1'000.

Voici le détail des écritures comptables vous permettant de suivre les mouvements sur les comptes 150 – Culture et loisirs : le montant versé par l'ADSR a été enregistré en revenu en compte 150.4653.001 puis attribué au fonds de réserve pour le sport en compte 150.3809.000. Ensuite le versement aux sociétés sportives locales a été enregistré en compte 150.3659.000 et le montant prélevé au fonds de réserve pour le sport en compte 150.4809.000.

2.6 210 – Impôts

En matière de revenus d'impôts, l'année 2022 a été marquée par un ralentissement de revenus conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les gains immobiliers et impôts successions et donations), à savoir un montant encaissé en 2022 de CHF 770'897 pour un budget de CHF 800'000. Comparativement, le montant encaissé en 2021 se montait à CHF 1'012'997 en 2021.



Commune de
PERROY

Nous relevons également :

- Une hausse des impôts sur la fortune ;
- Une hausse des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales – signe positif de reprise de l'activité économique suite au Covid ;
- Une hausse des défalcations expliquée pour moitié par une perte enregistrée de CHF 49'862 pour un seul contribuable parti à l'étranger et dont l'ACI n'a pas pu récupérer la dette.

2.7 220 – Service financier - Péréquation

Basé sur le décompte péréquatif provisoire transmis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), la valeur du point d'impôt péréquatif 2022 se monte à CHF 132'375 et représente une facture péréquative totale de CHF 5'491'621.

Décompte péréquatif 2022

Comparaison des charges cantonales en CHF	Décompte provisoire 2022	Budget 2022	Ecart décpte prov/bgt	%	Décpte final 2021
Péréquation indirecte (cohésion sociale)	2'980'036	2'626'800	353'236	13%	2'910'441
Péréquation directe	2'217'717	1'807'081	410'636	23%	1'944'712
Réforme policière	293'868	271'567	22'301	8%	482'635
Total net péréquation	5'491'621	4'705'448	786'173	17%	5'337'788

2.8 340 – Bâtiment locatif – Rue de la Gare 4-6

La Municipalité procède progressivement à la rénovation des appartements lors de chaque départ de locataires. En 2022, un appartement a été complètement rénové (cuisine, salle de bain, sols et peinture).

La Municipalité s'est vue contrainte d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre d'un locataire qui ne payait pas ses loyers. La procédure a été confiée à l'agent d'affaire Vuffray à Morges. Les loyers 2021 et 2022 ainsi que les factures de ce locataire ont malheureusement dû être passés en perte pour un total de CHF 20'307 (voir compte 220.3199).

2.9 353 – Prieuré

La Municipalité a entrepris la rénovation complète des WC de l'administration, du sol à l'étage de la bourse ainsi que le local technique du concierge. Les travaux ont été confiés à une entreprise générale. L'équipe de la voirie est restée en soutien.



Commune de
PERROY

2.10 354 – Boulangerie

Suite au départ de nos anciens boulangers, la Municipalité en a profité pour rafraîchir l'appartement et le studio occupé par ces derniers et de rénover partiellement la boulangerie et le tea-room. La boulangerie a été reprise le 19 avril 2022 par Monsieur Roberto Uzzo et sa famille. Une inauguration a été organisée le 8 mai pour célébrer la nouvelle boulangerie. La Municipalité est heureuse de la venue de ce jeune couple qui donne un nouveau souffle à ce lieu très apprécié de notre village. Elle leur souhaite beaucoup de succès.

2.11 356 – Buvette de la plage

La Municipalité a décidé de ne pas renouveler le bail du Ch'ti Suisse Sàrl pour l'exploitation de la Buvette de la plage pour la saison 2023 en raison de plusieurs plaintes reçues à l'encontre du tenancier. Après avoir rencontré plusieurs repreneurs intéressés, la Municipalité a le plaisir d'annoncer que la saison 2023 sera reprise par Chez nous trois Sàrl, exploitants actuels du camping de Rolle. Elle se réjouit de cette nouvelle collaboration.

2.12 357 – Terrain de sport

La Municipalité a saisi l'opportunité d'acquérir la structure du terrain multi-sports de Féchy suite au démarrage de la construction de sa nouvelle école. Cette décision a dû être prise très rapidement car cette structure, âgée de 3 ans, était vouée à la démolition.

Le bâtiment du terrain de sport (qui comprend la buvette, les douches et les vestiaires) est vétuste et nécessite régulièrement des travaux d'entretien importants.

Nous tenons à relever que le robot-tondeuse a été mis en service au printemps. Ce dernier, encore sous garantie, nécessite beaucoup de réglages et tombe régulièrement en panne.

2.13 430 – Routes

La Municipalité déplore le vandalisme au sein de la commune et dépose plainte régulièrement auprès de la police pour dégradation du matériel urbain. Le compte remboursement de tiers 430.4363.000 présente les remboursements encaissés auprès de nos assurances. Les vitres de l'abribus ont été à deux reprises cassées.

Pour faire suite à la réfection de la route des Vignerons RC52, la commune a encaissé une subvention cantonale pour l'assainissement du bruit routier.

La Municipalité a demandé une étude sur l'éclairage public de notre commune et reste à ce jour dans l'attente des résultats de cette analyse. Dans un premier temps, elle a fait poser des horloges et des minuteries en vue de réduire les coûts de l'éclairage (plus de facturation au forfait) et de réduire la consommation d'énergie (abaissement de l'intensité et extinction partielle de nuit).



Commune de
PERROY

Au niveau de l'entretien des routes, la Municipalité souhaite relever les frais importants (CHF 11'500) engendrés par l'élagage des bambous et des arbres en bordure de la route de la plage de la Léchaire.

Concernant les véhicules de la voirie et dans l'attente de recevoir le nouveau Reform (livré en avril 2023), la Municipalité a dû une dernière fois le réparer en vue de sa préparation pour l'expertise, pour un montant de CHF 10'313.

2.14 440 – Parcs, promenades, cimetière

La Municipalité a entamé une réflexion sur le réaménagement de l'esplanade de la Butte et a mandaté deux bureaux pour des pré-études. Un préavis sera présenté à votre conseil ultérieurement.

2.15 441 – Plages du Plongeon - Léchaire - Rupalet

Les plages ont nécessité quelques travaux d'entretien non budgétés. La planche du plongeur a dû être remplacée car ne répondait plus aux normes de sécurité. La plage de la Léchaire a elle aussi nécessité plusieurs travaux de rénovation au niveau de son infrastructure (remplacement des WC, pose de grillages aux fenêtres et réparation des installations électriques).

2.16 460 – Egouts et épuration

Les tarifs de la taxe d'épuration ont été calculés sur la base des coûts effectifs 2022.

Tarifs		2022	2021	maximum s/Annexe
Taxe entretien EC	CHF/m2	0.235	0.190	0.70
Taxe entretien EU	CHF/m3	0.869	0.841	1.10
Taxe épuration	CHF/m3	2.593	2.935/2.14 AIEE/AIER	4.00

Le taux de couverture des groupes de comptes 462 Collecteurs EU – 463 Collecteurs EC présentent des excédents de recettes. Ces comptes devant être à l'équilibre en raison de la causalité, les excédents de revenus ont été attribués aux fonds de réserve affectés 9280.462/463.



Commune de
PERROY

3. Résultat 2022

Avant boucllement définitif, le résultat 2022 montre un excédent de charges de CHF 46'060.

Le résultat est porté en diminution du Capital qui se monte ainsi à CHF 1'266'936.

4. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis No 03/2023,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le rapport et de donner décharge à votre Municipalité pour la gestion 2022,
- d'approuver les comptes 2022.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

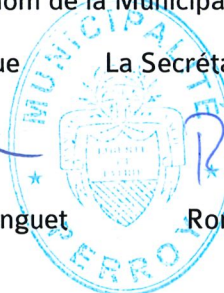
Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 15 mai 2023

Au nom de la Municipalité

La Vice-syndique

La Secrétaire Municipale adjointe

Juliette Leprince-Ringuet



Romaine Débieux

Municipal responsable : Monsieur Jörg Dreier

Annexe : brochure comptes 2022